

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 01 FEVRIER 2007**

**Délibération**  
**n° 2007.02.029**

**Maison de l'emploi :  
participation  
financière de la  
ComAGA**

**LE UN FEVRIER DEUX MILLE SEPT à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **26 janvier 2007**

**Membres présents :**

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Jean-Claude BESSE, , André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, Martine FAURY, Annette FEUILLADE, Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Didier LOUIS, Jean MARDIKIAN, Jean-Claude MOGIS, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER,

**Ont donné pouvoir :**

Bernard ALLIAT à Annie FOUGERE, Philippe BERTHET à Bernard CONTAMINE, François ELIE à Jean MARDIKIAN, Jean-Michel LAMOUREUX à Robert CHABERNAUD, Gérard MARQUET à Jean-Claude MOGIS, Patrick RIFFAUD à Philippe MOTTET, Jean-Jacques SYOEN à Jean-Yves DE PRAT,

**Excusé(s) :**

**Excusé(s) représenté(s) :**

Denis DOLIMONT par Annette FEUILLADE

**MAISON DE L'EMPLOI : PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMAGA**

La convention constitutive du groupement d'intérêt public (GIP) de la maison de l'emploi fixe les règles de participation des collectivités aux charges du groupement. A ce titre, un budget prévisionnel établi pour 4 ans servira de base à la convention d'objectifs pluriannuelle que la ComAGA signera avec l'Etat.

Ce budget prévisionnel se décompose en deux grandes parties :

➤ L'offre de services des partenaires sous forme de mise à disposition de moyens humains et/ou matériels.

Il est proposé que la ComAGA mette à disposition :

- Le service Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), qui déménagerait dans les locaux de la Maison de l'Emploi, afin de mieux s'articuler avec les partenaires présents.
- 0,10 % d'un poste de directeur (politiques solidaires ou économie) pour participer au pilotage de la maison de l'emploi,
- L'animation de la mise en œuvre de la clause d'insertion dans les marchés publics, issus des donneurs d'ordres de l'agglomération ;
- L'accompagnement des contrats d'avenir s'intégrant dans la convention d'objectifs avec l'Etat.

Par ailleurs, la ComAGA devra s'acquitter du loyer annuel pour le PLIE (prix de marché), relogé au sein de la maison de l'emploi, pour une surface de 50 m<sup>2</sup>.

➤ Les moyens nouveaux permettant de mettre en œuvre la coordination des acteurs et la réalisation du programme d'actions.

Deux postes sont prévus : un poste de coordinateur et un poste administratif :

CHARGES		RECETTES	
Coordinateur MDE	60 000 €	Etat	72 000 €
Agent administratif	20 000 €	ComAGA	33 600 €
Frais de fonctionnement	40 000 €	Pays Horte et Tardoire	9 792 €
		CdC Braconnne Charente	4 032 €
		Commune Mornac	576 €
<b>Total</b>	<b>120 000 €</b>	<b>Total</b>	<b>120 000 €</b>

Les recettes prévues prennent pour hypothèse un financement de l'Etat à hauteur de 60% des moyens nouveaux de fonctionnement. Cette participation de l'Etat devra être fixée dans une convention d'objectifs pluriannuelle de 4 ans, à négocier après labellisation. D'autre part, d'autres subventions publiques pourront renforcer les moyens de fonctionnement de la maison de l'emploi (le F.S.E. ou encore le Conseil Général seront sollicités).

Les participations des collectivités sont indiquées en fonction d'un budget prévisionnel initial plafonné. Au-delà d'une inflation naturelle, les membres constitutifs du groupement peuvent décider, par délibération prise à l'unanimité, d'augmenter le budget pour réaliser de nouvelles actions.

La participation de la ComAGA (33 600 €) pourra se faire de manière combinée, sous forme numéraire ou de détachement de personnel cadre A.

Vu l'avis du bureau du 15 décembre 2006,

Vu l'avis de la commission développement solidaire du 20 décembre 2006,

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 23 janvier 2007,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** la participation financière de la ComAGA au fonctionnement du groupement d'intérêt public de la maison de l'emploi à hauteur de 33 600 € par an.

**DE PREVOIR** la charge financière relative au loyer du PLIE estimée à environ 7 200 €.

**DE VALIDER** l'offre de service de la ComAGA,

**D'AUTORISER** le Président à solliciter toute subvention nécessaire pour mener à bien ce projet, et à signer tous les documents et conventions afférents.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b> <b>07 février 2007</b>	<b><u>Affiché le :</u></b> <b>08 février 2007</b>